

## Vieillesse, garantie des rentes, solidarité entre générations

Reinhard Hänggi, Membre du comité de l'ASA

Cette thématique «brûlante» de politique de société était le thème central du Congrès annuel de notre association à Einsiedeln. Des experts spécialisés et des politiciens montrèrent comment on pourrait résoudre les problèmes de l'AVS et de la prévoyance professionnelle (PP). On était d'accord sur le fait que dans le futur également, les montants des rentes de même niveau qu'actuellement devraient être versés. Par contre pour le financement, il y eut d'effectives diversités d'opinion.

Avec la question: «Est-ce que les conditions pour nos œuvres sociales sont encore appropriées?», Evelyne Reich, Présidente de l'ASA et modératrice, ouvrit le Congrès. Il y a l'AVS depuis bientôt 70 ans, la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) est en vigueur depuis plus de 30 ans. Du fait des changements démographiques importants, il y a la nécessité d'adaptations urgentes, afin que les rentes vieillesse soient également garanties dans le futur. Avant d'aborder le sujet, Frank Pirker, maire, présenta de manière sympathique le lieu de la réunion, «Einsiedeln, le coeur de la Suisse», comme il l'indiqua.

### Solidarité intergénérationnelle pas en danger

Jerôme Cosandey de Avenir Suisse donna un aperçu de la variété des relations entre générations. Il est convaincu qu'un nouvel équilibre financier et générationnel peut être trouvé, pour assurer, également dans le futur, la prévoyance vieillesse et les soins. Pour l'AVS, un déficit



Evelyne Reich, Présidente de l'ASA, salue les participants.

Foto: Walter Grämiger

annuel de 7 milliards de francs est pronostiqué jusqu'en 2030. Si l'initiative «AVSplus» est acceptée par le peuple, le montant manquant augmente encore de 5,5 milliards de francs supplémentaires par an. Une augmentation du pour cent salarial tout en maintenant le niveau actuel des rentes n'est pas acceptable pour les plus jeunes générations. En outre, le taux de la TVA devrait être augmenté de deux pour cent. De plus, une hausse de l'âge de la retraite est nécessaire car l'espérance de vie augmente. Une telle hausse doit cependant être réalisée de manière plus avisée que jusqu'à maintenant, par exemple être augmentée d'un mois chaque année.

### La prévoyance professionnelle est-elle encore opportune?

Thomas Hohl, membre de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, attire l'attention sur le mandat constitu-

### TABLE DES MATIÈRES

VIEILLESSE, GARANTIE DES RENTES, SOLIDARITÉ ENTRE GÉNÉRATIONS	1-2
EDITORIAL	2
PERSPECTIVES DANS LE DOMAINE DES SOINS DE LONGUE DURÉE	3-4
AGENDA	4
IMPRESSUM	4

## EDITORIAL



Evelyne Reich, Présidente de l'ASA

### Chère lectrice, cher lecteur

Solidarité intergénérationnelle – un grand mot! Le Congrès de l'ASA de cette année devait sonder ce thème et compta pour cela sur des orateurs très connus. Intéressant et rassurant est le fait qu'aussi bien les politiciens expérimentés que les très jeunes sont d'avis que dans la Suisse actuelle la solidarité entre les générations fonctionne encore et continuera à fonctionner. Mais il apparaît également que nos jeunes auront une autre vie que les générations qui ne sont plus maintenant dans le monde du travail. Ils devront également trouver de nouvelles solutions pour les institutions sociales, dans 30 ou 40 ans! Cela est rassurant et permet d'espérer que, lors des prochaines votations, enfin de nouvelles voies soient trouvées et décidées afin que nos institutions sociales demeurent fortes dans le futur et que la haute qualité de vie dans la vieillesse puisse être garantie.

Mais la qualité de vie n'est pas constituée seulement par les questions financières, mais encore davantage par le maintien de la santé et la participation active, décidée par soi-même, dans la vie sociétale. La manifestation «Réseau de réflexion», que nous évoquons et pour lequel un de nos membres a fourni une contribution, montre que dans tous les domaines d'accompagnement, de nouvelles voies sont nécessaires. Faisons-nous encore ce qu'il faut? Proposons-nous les offres appropriées? Porteront-elles leurs fruits dans le futur?

tionnel, selon lequel les rentes de l'AVS et du 2ème pilier doivent permettre aux personnes retraitées de maintenir leur niveau de vie de manière appropriée. Si les jalons sont correctement posés, les deux institutions sociales peuvent, également à l'avenir, remplir ce mandat. Cependant, les réformes nécessaires doivent être réalisées aussi rapidement que possible. L'orateur souhaite que l'attention ne soit pas seulement portée sur les problèmes et que, comme conséquence, de nouvelles directives et lois soient promulguées. Des possibilités d'adaptations flexibles, spécifiques aux entreprises, devraient être davantage permises et de temporaires insuffisances de couverture être tolérées. Avec le fonds de garantie PP, il existe un filet de sécurité pour les prestations en cas d'incapacité de paiement d'une caisse de pensions. De plus les achats volontaires dans la caisse de pensions et les économies placées sur le pilier 3a devraient être favorisés fiscalement.

### Paquet de réforme «Prévoyance vieillesse 2020»

Les deux Conseillers aux Etats présents lors du Congrès étaient unanimes pour relever que le système de prévoyance suisse, qui est un succès, doit être urgemment révisé par quelques modifications et ajustements. Ainsi les rentes seraient également assurées à l'avenir. L'avenir dira si les deux conseils de la Berne fédérale le voient ainsi.

Le Conseiller aux Etats UDC Alex Kuprecht relève que l'AVS n'a subi aucune adaptation au cours des 13 dernières années. Maintenant il s'agit absolument de ne pas faire les choses à moitié. Car il serait irresponsable si la solution aux problèmes – doublement du nombre de rentiers jusqu'en 2030, déficit des comptes en forte croissance – continuait à être repoussée. Pour

la LPP, il s'agit avant tout de réduire le taux de conversion pour le calcul des rentes à vie. Des augmentations de rentes n'entrent pas en considération, il s'agit d'une stabilisation et de la garantie des rentes au niveau actuel. Pour cela davantage d'argent est nécessaire, mais moins par une augmentation du pour cent salarial que plutôt par celle de pour cent de la TVA.

Le Conseiller aux Etats Hans Stöckli utilisa la possibilité de faire de la publicité pour l'initiative «AVSplus». Les paiements actuels des rentes de l'AVS et de la prévoyance professionnelle sont trop maigres. Avec «AVSplus», on recevrait 10 pour cent de rente en plus. Ce paiement supplémentaire serait possible sans grands problèmes, parce que le financement de l'AVS se situe à un niveau stable. Avant tout le financement de la prévoyance professionnelle cause des soucis.

### Déclarations contradictoires de jeunes politiciens

Lors du Congrès, des jeunes prirent également la parole sur le thème de la solidarité intergénérationnelle. La Présidente des jeunes socialistes (JUSO), Tamara Funciello, plaida pour une extension de l'AVS, qui garantit la stabilité et la sécurité. Le processus



Evelyne Reich, Présidente de l'ASA en discussion avec Jérôme Cosandey, Avenir Suisse et Alex Kuprecht, Conseiller aux Etats UDC, Schwyz (à partir de la gauche)



Un public attentif

Fotos: Walter Grämiger

de transfert au sein du 1er pilier est solidaire. Tous – pauvres ou riches – contribuent à son financement avec les mêmes pour cent salariaux. Par contre, le 2ème pilier est marqué par l'incertitude et la spéculation. La Présidente des JUSO critiqua avec véhémence la notion de vieillesse, qui est connoté négativement et signifie que la personne n'a plus d'importance, qu'elle est une charge en ne provoquant plus que des coûts. Elle demanda que le mot vieillesse soit déclaré le mot proscrit de l'année 2016.

Benjamin Kamber, Président des jeunes UDC (JUDC) assura que la solidarité intergénérationnelle continuait à fonctionner, pour autant que la confiance puisse être conservée. Pour maintenir cette confiance, il faut un financement durable des deux institutions sociales, mais qui doit être en partie remis sur rails. L'AVS également n'est maintenant financée qu'à raison de 75 pour cent par les contributions salariales, le solde provenant de la taxe à la valeur ajoutée ainsi que d'autres impôts et taxes. Il juge les interventions politiques de ces derniers temps, comme une politique de replâtrage, ne créant pas la confiance. Outre les mesures déjà discutées précédemment, la prévoyance privée devrait être au premier plan et encouragée par l'Etat.

### Perspective

La table ronde qui suivit était consacrée à la question «Que faut-il faire pour que nous puissions créer la confiance pour le projet Prévoyance vieillesse 2020?» Les principaux résultats:

- Etablir des solutions pragmatiques (objectivité, dépolitisation),
- Ne pas surcharger les projets,
- Communiquer ouvertement et correctement les faits,
- Ne pas jouer l'AVS contre la prévoyance professionnelle,
- Mieux intégrer les seniors dans le marché du travail.

Cependant, en fonction du résultat de la votation «AVSplus», le processus de décision politique pour un financement efficace de nos institutions sociales pourrait déjà se figer.



## Perspectives dans le domaine des soins de longue durée

Hansrudolf Schönenberg, Président du Groupe de travail «Santé» du Conseil suisse des aînés (CSA)

**Lors de la manifestation du 2 septembre à Berne du «Réseau de réflexion», Oliver Peters, responsable de l'unité de direction «Assurance maladie et accidents» de l'Office fédéral de la santé (OFAS), a présenté le rapport du Conseil fédéral «Etat des lieux et perspectives dans le domaine des soins de longue durée». Hansrudolf Schönenberg, Président du Groupe de travail «Santé» du Conseil suisse des aînés (CSA) présente le point de vue du CSA. Un résumé.**

Dans le rapport, établi à la suite d'interventions parlementaires, le Conseil fédéral part du point de vue que du fait de la croissance de l'espérance de vie, le nombre de personnes nécessitant des soins augmentera également. Il montre d'une part, les défis liés aux soins de longue durée jusqu'en 2045, et d'autre part avec quelles mesures ils peuvent être relevés. De plus, les mesures déjà prises en commun avec les cantons doivent être concrétisées.

Le rapport esquisse sept domaines de mesures, notamment:

- La prévention de la nécessité de soins;
- La décharge des proches soignants;
- La disponibilité des ressources en personnel et de ses qualifications;
- La garantie de l'approvisionnement en soins (à la maison, dans des structures intermédiaires et dans des EMS);
- L'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la fourniture des prestations ainsi qu'un monitoring des besoins en soins.

- La définition concrète du paquet et la clarification des compétences doivent avoir lieu dans le cadre du Dialogue de la Politique nationale de santé.

Dans la perspective est indiqué qu'il y a lieu de considérer dans les débats relatifs au futur financement des soins que jusqu'en 2045, une charge financière beaucoup plus grande se dessine dans le domaine de la santé (sans les soins de longue durée) en général que dans les soins de longue durée en particulier.

**Le financement des soins, en vigueur depuis 2011, doit être immédiatement révisé dans le sens de notre requête du 27 novembre 2015 et pas seulement à partir de 2030.**

## Omission des problèmes actuels des personnes ayant besoin de soins

Le CSA reconnaît qu'il y a dans le rapport une liste réaliste et objective du futur développement possible des soins de longue durée jusqu'en 2045. Cependant le problème de la forte charge de financement pour la Confédération, les cantons, les communes et les assureurs, ne s'accroîtra probablement qu'à partir de 2030 seulement.

Le CSA critique le fait que, dans ce rapport, les problèmes actuels des personnes ayant besoin de soins soient oubliés ou omis. Des propositions de solutions pour la charge financière existant déjà aujourd'hui pour les concernés - outre la mise en oeuvre du financement des soins non conforme à la loi - manquent totalement dans quelques cantons. La réalisation d'un modèle d'assurance pour les soins va dans une problématique «tendance de désolidarisation» avec les personnes nécessitant des soins.

## Conclusions du CSA

La forme ainsi que la clarification des compétences dans le domaine des mesures esquissées, avec lesquelles le CSA se déclare en principe d'accord, est à régler impérativement de manière uniforme sur le plan suisse.

Sont saluées les mesures de prévention, cependant sans obligation

ou mise sous tutelle, et la promotion du modèle d'approvisionnement coordonné, allant du traitement des cas aigus aux soins de longue durée et jusqu'au Palliative Care.

La définition de soins dans le rapport est: «Les soins professionnels comprennent la prise en charge et les soins prodigués sous sa propre responsabilité, de manière autonome ou en collaboration avec d'autres collègues professionnels, à des personnes de tous les groupes d'âge...». Le décompte des prestations de soins doit à l'avenir être absolument facturé selon la LaMal. La forme retenue par le législateur pour les décomptes «Prestations des soins selon la LaMal, OPAS art. 7» est une grande charge et une injustice pour les personnes ayant besoin de soins.

En outre, le CSA critique le fait que la pratique, utilisée actuellement selon la LaMal au niveau suisse, de facturer aux patients les prestations d'accompagnement, en plus des prestations de soins, n'est pas conforme à la notion de soins. Pour le développement des sept mesures possibles, dans le cadre du Dialogue de la Politique nationale de santé, la participation active des concernés manque. Dans le même temps, le CSA se déclare prêt à mettre à disposition ses connaissances spécifiques et son expérience.

“ Notre vie est plus difficile que celle de nos ancêtres, car nous devons acquérir tellement de choses qui nous simplifient la vie. ”

Gabriel Laub



## AGENDA

### → Séance de la fraction de l'ASA au CSA

Jeudi 27 octobre 2016  
10h45, Berne

### → Séance de la fraction de la FARES au CSA

Jeudi 27 octobre 2016  
10h30, Berne

### → Conférence des Présidents de l'ASA

Mercredi 2 novembre 2016  
10h00, Glockenhof Zürich

### → Assemblée des délégués du CSA

Vendredi 18 novembre 2016  
10h45, Office fédéral des assurances sociales (OFAS) Berne

## IMPRESSUM

Présidente de l'ASA:  
Evelyne Reich  
info@seniorenfragen.ch

Rédaction  
Margareta Annen-Ruf  
tél. 033 251 36 13  
Margareta.annen-ruf@bluewin.ch  
Production  
Lithouse, 3013 Berne

ASA Association Suisse des Aînés  
Secrétariat  
Ueli Brügger  
Grossmorgen 5, 8840 Einsiedeln  
079 /434 02 36  
info@seniorenfragen.ch  
www.seniorenfragen.ch

## Les mesures immédiates devant être réalisées:

- Une vue globale de l'accompagnement et des soins – Adaptation de l'OPAS (Ordonnance sur les prestations de l'assurance de soins) art. 7.
- Une réglementation uniforme en Suisse du financement résiduel des coûts de soins.
- L'adaptation de la durée des soins aigus et de transition (SAT) aux besoins médicaux.
- Les prestations de soins aigus et de transition (SAT) dans les EMS sont à payer à l'avenir selon les règles du financement des hôpitaux, y compris les coûts pour l'hôtellerie et l'accompagnement.
- Les montants de l'assurance obligatoire des soins (AOS) doivent être adaptés annuellement à l'évolution des coûts dans le domaine de la santé.
- La suppression de la «règle de la participation aux coûts de 20%» dans le cas de soins; concrètement obtenir un traitement identique comme dans les domaines stationnaires et ambulatoires, au maximum 10%, selon la LaMal, art. 64.